

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT MODIFIANT L'ARRÊTE
DU 18 NOVEMBRE 2024 FIXANT LA LISTE
D'APTITUDE D'ACCÈS AU GRADE D'AGENT DE
MAÎTRISE TERRITORIAL PAR VOIE DE
PROMOTION INTERNE AU CHOIX**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise,

Vu le code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commission administratives paritaires,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de l'Oise en date du 12 juin 2024 portant révision des lignes directrices de gestion dédiées à la promotion interne,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de l'Oise en date du 12 juin 2024 portant ouverture de l'inscription à la promotion interne session 2024,

Considérant les dossiers présentés avant la date limite fixée au 29 juillet 2024, après contrôle de la recevabilité des candidatures et application des critères tels que fixés par les lignes directrices de gestion dédiées à la promotion interne.

Considérant l'erreur matérielle contenue dans l'arrêté du 18 novembre 2024 qu'il convient de rectifier, Monsieur BILLAUT Stéphane de la mairie de Ribécourt-Dreslincourt devant être remplacé par Madame BILLAUT Stéphanie de la commune de Ribécourt-Dreslincourt.

ARRÊTE

Article 1 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 18 novembre 2024 ayant le même objet.

Article 2 :

Sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, par voie de promotion pour l'année 2024, les agents territoriaux suivants :

Nom – Prénom Agent	Collectivité
Madame AVY Véronique	Mairie de VERNEUIL-EN-HALATTE
Madame BACOUEL Corinne	Mairie de NOGENT-SUR-OISE

Madame BARAGLIOLI Magali	Mairie de NOGENT SUR OISE
Monsieur BENOIT Nicolas	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Madame BILLAUT Stéphanie	Mairie de RIBÉCOURT-DRESLINCOURT
Monsieur BONTEMS Isabelle	Mairie de VERNEUIL-EN-HALATTE
Madame CAIL Eva	Mairie de BRETEUIL
Monsieur CAPRON Samuel	Mairie de SÉRIFONTAINE
Madame CERTAIN Camille	Mairie de LIEUVILLERS
Monsieur COUSIN Hubert	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Monsieur CULEMBOURG Pascal	Communauté de Communes du Liancourtois
Monsieur DEBURE Jacky	Mairie de GERBEROY
Monsieur DEHU Fabrice	Mairie de CREPY-EN-VALOIS
Monsieur DHUIN Jean-François	Mairie d'ORRY LA VILLE
Monsieur ELIJAZINSKI Thomas	Mairie de RIBÉCOURT-DRESLINCOURT
Madame FERÉ Sandra	SIRS de LE COUDRAY ST GERMER - LALANDELLE - LE VAUROUX
Monsieur FILIP Marc	Communauté de Communes du Clermontois
Monsieur HAJRIZI Edmond	Agglomération de la Région de Compiègne
Madame HEMET Francine	Mairie de CREPY-EN-VALOIS
Madame LEFEBVRE Floresca	Mairie de CIRES-LES-MELLO
Madame LELOUTTRE Nathalie	Mairie de NOGENT-SUR-OISE
Madame LEMAIRE Catherine	Mairie de VERNEUIL-EN-HALATTE
Monsieur LERICHE Nody	Mairie de SAINT-MAXIMIN
Monsieur LEROY Sébastien	Mairie de CHAUMON-EN-VEXIN
Madame MALFILATRE Karine	Mairie de NOGENT-SUR-OISE
Monsieur M'RANI ALAOUI Youssef	Mairie de RIBÉCOURT-DRESLINCOURT
Madame NOUZE Christelle	Mairie de NOGENT-SUR-OISE
Monsieur ONDET Christian	Mairie de RIBÉCOURT-DRESLINCOURT
Madame PARPET Sylvie	Mairie de CREPY-EN-VALOIS
Madame ROUSSILLON Sylvie	Mairie de NOGENT-SUR-OISE
Monsieur ROUYERE Cédric	Communauté de communes Thelloise
Monsieur SAVARY Richard	Mairie de BRETEUIL
Madame THOMINE Laurence	Mairie de NOGENT-SUR-OISE
Monsieur VELA Francisco	Mairie de VERNEUIL-EN-HALATTE
Monsieur WALLET Ludovic	Mairie de NOGENT-SUR-OISE
Madame YASSIN IDRIS Lula	Mairie de NOGENT-SUR-OISE

Article 3 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. La réinscription est possible une troisième puis une quatrième année, sur demande écrite de l'agent, un mois avant le terme de la première inscription ou de la première réinscription.

Article 4 :

Le directeur du Centre de Gestion de l'Oise de la Fonction Publique Territoriale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

La présente liste d'aptitude prendra effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

Article 6 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Oise.

Publié sur le site Internet du Centre de Gestion de l'Oise le 21 novembre 2024

Fait à Beauvais, le 21 novembre 2024

Le Président,

Alain VASSELLE